

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 6
de votants 8

OBJET

*Dispositif Actes :
Finances Locales
N°2025-6*

Budget Primitif 2025

Convocation établie le
Délibération affichée le
18 mars 2025

Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
31 mars 2025

COMMUNE DE DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT, Fabrice WIEGERT.

Etaient absents et excusés : David RICHARD donne pouvoir à Paulette CLEMENT, Arnaud MELINE donne pouvoir à Guy FURDIN.

Etaient absents : Gilles JONCHERAY, Valérie LHUILLIER.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle aux conseillers que la nomenclature comptable a changée depuis le 1^{er} janvier 2022. En effet, la commune utilise désormais la nomenclature comptable M57 simplifiée. De ce fait, les conseillers peuvent délégués à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7,5 %.
Le Maire rappelle aux élus municipaux les principaux postes de dépenses et recettes.

Le Maire propose le vote du budget 2025 comme suit :

- en fonctionnement : par chapitre
- en investissement : par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget par chapitre pour les deux sections.

La secrétaire de séance,
Paulette CLEMENT



Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 27 mars 2025
Le Maire, Dominique MATHEY